

ACTU Grand débat national : les TPE prennent la parole

Rédaction Matthieu Barry, publié le 14/03/2019 à 14:01:36

En marge du grand débat national qui touche à sa fin, le Syndicat des Indépendants (SDI) a dévoilé mardi matin les résultats de sa consultation « le grand débat des TPE ». Plus de 4 000 adhérents ont répondu à l'appel. Plusieurs propositions « frappées de bon sens » sont désormais sur la table.



Un grand débat pour de grands oubliés. Alors que le grand débat national s'achève, des milliers de dirigeants de TPE ont souhaité, sous l'impulsion du SDI, porter l'attention sur leurs conditions et l'avenir de la profession. À cette fin, un « grand débat des TPE » fut organisé autour de 4 grands thèmes : la fiscalité, le financement, la création d'emplois et la protection sociale. Éprouvés, semble-t-il, par un fort sentiment d'injustice fiscale et d'insécurité financière, ces chefs d'entreprise n'oublient pas pour autant de lancer des pistes concrètes d'amélioration. Ni PME, ni start-ups, ces millions de petites entreprises ordinaires qui trépigent d'impatience cherchent avant tout la reconnaissance.



Grand débat national des TPE : les mesures proposées pour une « fiscalité plus juste »

Un taux d'impôt sur les sociétés (IS) à 15 % jusqu'à 75 000 € de bénéfices ou un taux de l'IS à 10 % sur la tranche de 38 120 €. Voici en l'état les deux propositions formulées par le SDI pour réduire la « pression fiscale qui impacte trop les sociétés du type TPE ». Contre toute attente, l'opprobre serait davantage jeté sur la fiscalité nationale (et non locale), tout particulièrement sur le taux d'IS jugé « bien trop élevé ».



Passez à l'action :

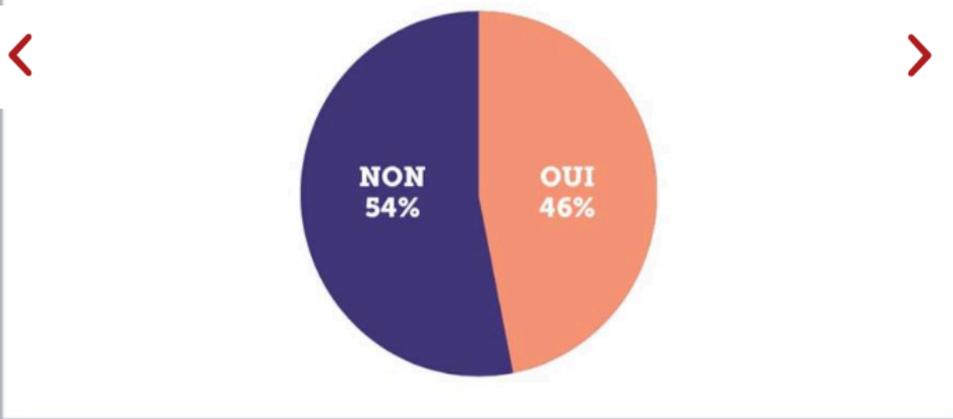
Déclarer les impôts de son entreprise

Aujourd'hui, au-delà de la baisse progressive du taux de l'IS qui serait ramené à 25 % en 2022, un taux de l'IS réduit à 15 % pour les bénéfices n'excédant pas 38 120 € s'applique déjà pour certaines PME dont le CA est inférieur à 7,63 millions d'€ (28 % ensuite jusqu'à 500 000 €).

Aussi, crispés par l'optimisation fiscale quoique légale des grandes entreprises, les dirigeants de TPE souhaiteraient d'une manière générale plus d'équité fiscale. « Un seul et unique impôt identique et appliqué sans possibilité d'évasion fiscale pour les PME et groupes internationaux », propose d'ailleurs l'un des contributeurs. À cet égard, la taxe de 3 % sur le chiffre d'affaires des géants numériques portée par le Ministre de l'Économie Bruno Le Maire serait, selon eux de bon aloi.

54% des TPE estiment que leur banque ne les soutient pas dans le développement de leur activité

Estimez-vous que votre banque est un soutien au développement de votre activité ?



Grand débat national des TPE : l'insécurité financière, au cœur des inquiétudes

« Pas de trésorerie donc toujours à découvert et trop de frais bancaires. Ce n'est plus possible », désespère un responsable de TPE. Pour les soucis de trésorerie, les $\frac{3}{4}$ des TPE estiment que la banque publique Bpifrance, acteur majeur du milieu, n'est pas un soutien aux TPE. Même son de cloche pour les banques privées. Pis, selon le SDI, les conseillers bancaires profiteraient de la situation en générant « des frais financiers injustifiés (agios, commissions sur incident bancaire, commission de mouvement, commissions sur plus fort découvert, frais liés à l'acceptation des cartes bancaires, etc) à des montants exorbitants ».

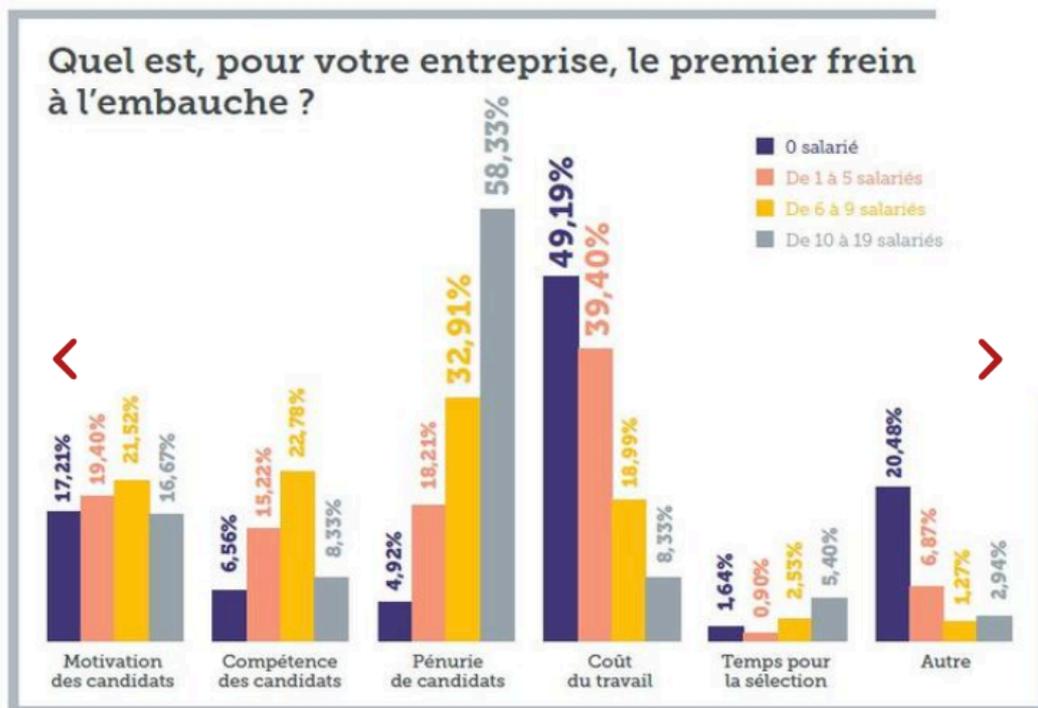


Passez à l'action :

Diagnostic commercial petite entreprise

Pourtant, selon Marc Sanchez, secrétaire général du SDI, ces problèmes de financement ne sont pas nouveaux. « Depuis 2008, rien ne se passe, se navre-t-il, les politiques sont peu enclins à agir alors même qu'ils sont d'accord sur le fond ». Aussi, le secrétaire général regrette que « la TPE banale ne soit pas encore pleinement rentrée dans le spectre de la Bpifrance ».

Afin de pallier ces carences, 4 propositions ont été formulées : un plafonnement des frais sur comptes courants à découvert des entrepreneurs individuels et TPE, l'extension de la portabilité de leurs comptes bancaires (simplification de la procédure pour changer de banque prévu par la loi Macron mais uniquement pour les particuliers), un crédit de trésorerie au-delà de 3 mois de découvert non-autorisé et la mise en place d'un micro-crédit de trésorerie (jusqu'à 15 000 €), directement via Bpifrance.



Grand débat national des TPE : le recrutement, un problème à deux facettes

Là aussi, le problème du recrutement, bien connu des industriels, n'est pas nouveau. Toutefois, celui des TPE est double. Tandis que le « coût du travail » s'avère le principal frein à l'embauche chez les TPE sans salariés (pour 49 % d'entre elles), la « pénurie de candidats » l'emporte pour les entreprises comptant 6 à 19 salariés (pour 46 % d'entre elles). Résultat: chaque stade de développement de la TPE est impacté. 2 propositions pour remédier à ce diptyque : une rémunération nette de toute charge patronale pendant 2 ans pour les 3 premiers salariés et un service d'appui-conseil dédié aux TPE dans chaque antenne Pôle emploi.

Passez à l'action :
Mener à bien un recrutement

En effet, 83 % des dirigeants de TPE sont insatisfaits des services de Pôle Emploi. Pour Marc Sanchez, le constat est radical : « Pôle emploi ne leur sert à rien ». Les reproches les plus souvent adressés porteraient sur le profil des candidats proposés (lorsqu'ils le sont) et sur la CVthèque. C'est pourquoi les TPE demandent l'amélioration du fonctionnement de cette dernière. Aussi, pour booster l'embauche, une dégressivité des cotisations patronales UNEDIC selon l'ancienneté du salarié et une franchise annuelle équivalente à 2 salariés à temps plein sont espérées.

Enfin, sans surprise, l'éventuel bonus-malus sur les contrats courts et la remise en cause des indemnités prud'homales n'arrangent rien (les plafonnements des indemnités accordées à un salarié licencié, institués par les ordonnances Macron de 2017, semblent de plus en plus remis en cause par les juges). Grandes consommatrices de CDD, les TPE dans l'hôtellerie et la restauration redoutent l'impact néfaste du bonus-malus sur leur activité. Si ce système devait voir le jour, le SDI souhaiterait, tout bonnement, que les entreprises de moins de 20 salariés en soit exonérées.



Grand débat national des TPE : la protection sociale, un service à la carte au sein du régime général ?

« Les dirigeants de TPE sont des êtres humains comme les autres, avec les mêmes besoins et problèmes. Pour quelles raisons devraient-ils être traités différemment [...] ? », s'étonne un adhérent. Déçus à hauteur de 71 % par le remplacement du RSI (Régime social des indépendants) par la SSI (Sécurité Sociale des Indépendants), les chefs d'entreprises des petites structures se sentiraient lésés par rapport aux salariés, surtout en ce qui concerne la couverture maladie et la retraite. « Il serait bien que tout le monde soit traité de la même façon, mêmes cotisations, mêmes aides », supplique l'un d'eux.



Passez à l'action :

NetPME Premium

Toutefois, il y a un hic : 74 % des dirigeants TPE refusent d'aligner leurs cotisations sur celles des salariés. Afin de résoudre cette contradiction, 2 propositions sont faites : des modules à la carte au sein du régime général (maladie, accident du travail, retraite, etc.) et l'extension de la couverture sociale des salariés aux dirigeants de TPE pour ceux qui la souhaitent. En effet, force est de constater que la SAS (ou la SASU) est aujourd'hui davantage plébiscitée que la SARL en raison de son régime social plus favorable (Selon l'Insee, les SAS représentent 61 % des créations de sociétés en 2018.)

Enfin, la nouvelle génération qui a souvent connu le salariat attache du prix à l'assurance chômage. Un revirement étonnant dans le milieu : « Le besoin d'une protection chômage n'a jamais été dans l'ADN de l'entrepreneur », rappelle Marc Sanchez. Cependant, maintenant qu'elle existe, les dirigeants de TPE s'en emparent. Ils souhaiteraient que le critère de l'ancienneté remplace celui du revenu pour l'acquisition des droits UNEDIC pour les dirigeants de TPE connaissant au moins 5 ans d'activité.

Matthieu Barry